



ARCHIVES

RECONVILIER

A la Boillat, on déménage en toute discrétion

Le déménagement des activités de l'usine 2 (photo) dans l'usine 1 avance. Une partie des machines est en cours d'installation, certaines sont en service, alors que d'autres ont été acheminées apparemment en Allemagne. Questionné à ce propos, le porte-parole Sam Furrer se refuse à tout commentaire – «à cause de la concurrence qui lit les journaux. Swissmetal informera quand tous les travaux seront terminés». /pho

SWISSMETAL BOILLAT

Le four de recuit a explosé

Lundi au petit matin, une explosion a retenti dans l'usine 1. Comme 18 mois plus tôt, la déflagration semble due à de l'hydrogène entré en contact avec l'air dans le four Solo. Propulsé en l'air, un couvercle de métal a traversé le plafond.

PHILIPPE OUDOT

Lundi matin, vers 3h30, dans le village de Reconvilier paisiblement endormi, une forte explosion a déchiré le silence de la nuit. «Ça m'a réveillé en sursaut! Au début, j'ai pensé qu'une voiture avait percuté un mur ou quelque chose. Je suis sorti, mais il n'y avait rien. J'ai simplement entendu le chien de la voisine qui aboyait. Je suis allé me recoucher», indique un voisin, qui habite à proximité de l'usine 1.

Ce gros bruit, c'est en fait le four de recuit Solo qui a partiellement explosé. Ce four est une installation complexe utilisée pour ramollir la matière durcie lors des opérations de déformation, afin de pouvoir continuer à la travailler. Pour obtenir une surface brillante, ce four travaille sous atmosphère neutre, avec de l'hydrogène. Un gaz très volatil et explosif lorsqu'il se mélange à l'air, surtout lorsqu'il a été chauffé (voir «Avec l'hydrogène, gare aux explosions»). Comme l'indique un ancien collaborateur de la Boillat qui connaît bien cette installation, «c'est sans doute ce qui s'est produit».

Par chance, personne ne se trouvait à proximité de l'installation au moment de l'explosion. Sous l'effet du souffle, son couvercle de métal, fixé par des boulons de 10 mm de diamètre, a été projeté en l'air, crevant le



USINE 1 C'est derrière ces murs qu'a eu lieu l'explosion.

(ARCHIVES)

plafond situé dix mètres plus haut. «Il aurait pu y avoir un mort!», commente un employé.

Ce n'est pas la première fois qu'un tel incident survient sur cette installation. Il y a environ 18 mois, donc après la grève et le licenciement d'une bonne partie des opérateurs, ce four Solo avait déjà connu le même type de problème. A cette époque, il était installé dans l'usine 2.

L'ancien collaborateur ne se dit pas très étonné par ce qui est arrivé. «C'est une installation très délicate, et il suffit de très peu de choses pour qu'une fuite d'hydrogène se produise. Il y a sans doute eu malfaçon quelque part lors du déménagement», analyse-t-il. Et de relever qu'autrefois, la Boillat disposait d'un département de maintenance et de contrôle qui fonctionnait, avec des gens

compétents. «Or, après la grève, tout cela a quasi été liquidé par Swissmetal. Pour moi, on peut s'attendre à ce que ce genre d'incidents continue. Avec tous les problèmes de sécurité que cela pose pour le personnel.»

Le JdJ a appelé Swissmetal

pour poser quelques questions. Notamment pour savoir comment la direction expliquait cet incident, combien de temps allait durer la réparation, quelles seraient les conséquences sur la production, que comptait faire Swissmetal à l'avenir

Sous l'effet du souffle, le couvercle de métal du four a été projeté en l'air, crevant le plafond situé dix mètres plus haut.

pour éviter que de tels incidents se reproduisent, etc. Son porte-parole Sam Furrer s'est refusé à tout commentaire. «Nous n'avons rien à dire. Tout ce qui se passe dans nos murs relève des affaires internes à l'entreprise.» /PHO

Avec l'hydrogène, gare aux explosions!

Le four Solo est une installation longue d'une trentaine de mètres. A l'entrée, le fil enroulé sous forme de torche est d'abord redressé avant de passer dans le four proprement dit. L'avancée dans le four est réglée en fonction du type d'alliage et du diamètre du fil. Pour obtenir ce que les spécialistes appellent un «recuit brillant», le four doit être exempt d'oxygène, afin d'éviter toute oxydation. Pour cela, explique l'ancien employé, on travaille avec de l'ammoniac (NH₃), qui est chauffé dans un espace hermétique à plus de 800° afin de disloquer les molécules. Par cette opération appelée craquage thermique, on obtient

deux gaz: de l'azote (N) un gaz inerte, et de l'hydrogène (H). L'azote, qui est le principal composant de l'air (78%), est rejeté dans l'atmosphère, alors que l'hydrogène va être utilisé pour l'opération de recuit. Cet hydrogène est ensuite éliminé sous contrôle par combustion sur une torche. Comme le relève notre interlocuteur, le four Solo est équipé de toute une batterie de détecteurs à plusieurs endroits, car la moindre fuite peut conduire à une explosion. A ses yeux, il n'y a pas de doute: c'est bien une fuite d'hydrogène qui est à l'origine de l'explosion. /pho

PROCÉDURES

Que dit la loi à ce propos?

Depuis que Swissmetal a évacué les deux presses Klus et Loewy, de gros travaux d'aménagement ont été entrepris dans l'usine 1 pour y installer une partie des machines qui se trouvaient dans l'usine 2. Il a notamment fallu refaire des dalles, installer le chauffage, etc.

Une partie des machines – dont le four Solo – ont déjà été remises en service. Or, la législation bernoise (LTEI et OTEI, Loi et Ordonnance sur le travail, les entreprises et les installations) précise que les transformations dans une entreprise industrielle sont au minimum soumises à une procédure d'approbation des plans. S'il y a un changement d'affectation ou transformations importantes, l'entreprise doit demander un permis de construire. Qui plus est, en fonction du type d'activités, elle peut même être obligée de procéder à une étude d'impact sur l'environnement.

Selon la législation bernoise, l'entreprise doit donc au moins remettre à la commune tous les documents nécessaires pour une approbation des plans; le dossier est ensuite transmis pour contrôle à la préfecture qui le confie ensuite au service Santé et Sécurité du travail du beco pour approbation. Une fois les installations en service, un dernier contrôle s'effectue sur place avec les différentes instances concernées (beco, suva, Assurance immobilière, etc.) afin de délivrer l'autorisation d'exploiter.

Mais la commune n'a jamais rien reçu de Swissmetal. «Il arrive que les entreprises traitent directement avec le beco. Au début de l'année, nous nous sommes mis en relation avec cet office pour savoir ce qu'il en était. Il nous a dit avoir eu un contact avec Swissmetal», indique Pierre-Alain Némitz, secrétaire communal de Reconvilier. Les autorités villageoises ont donc pensé que tout allait se régler entre le beco et l'entreprise. Mais les mois passant, et la commune ne voyant toujours rien venir, elle a repris contact avec le beco pour lui faire part de ses interrogations à propos de la situation. Elle attend une réponse. /pho

En bref

■ NEUCHÂTEL Valérie Garbani absente jusqu'à nouvel avis

Présidente socialiste de la Ville de Neuchâtel, Valérie Garbani a cessé d'occuper sa fonction pour des raisons de santé. Elle sera absente jusqu'à nouvel avis, a indiqué hier le Conseil communal. Dans son édition d'hier, le journal Le Temps avait annoncé que la politicienne était confrontée à des problèmes personnels. Dans un entretien accordé à ce journal, elle accusait son compagnon de lui faire subir des «violences domestiques». Son absence aux affaires intervient à 10 jours des élections communales pour lesquelles elle sollicite un nouveau mandat. Les déboires de Valérie Garbani ont été rendus publics à la suite d'un courrier anonyme envoyé au Temps. Celui-ci reproduisait des notes internes de la police cantonale. Une enquête sera ouverte à ce sujet. /ats

COMMUNES BERNOISES

En bonne santé financière, mais pas toutes...

En 2006, les communes affichaient pour la plupart une bonne voire très bonne situation financière. Cette dernière s'est encore améliorée par rapport à l'année précédente, selon un rapport de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Cette démarche facilite l'exercice de la surveillance du canton en la matière. A fin 2006, 391 communes (385 en 2005) avaient une fortune nette. Pour 264 d'entre elles, la fortune nette dépassait l'équivalent de huit dixièmes de quotité d'impôts. A l'inverse, les communes présentant un découvert de bilan n'étaient plus que sept, contre 13 en 2005. Parmi ces sept,

trois se trouvent dans le Jura bernois: Tavannes, Courtelary et Malleray.

En 2006, 281 communes ont bouclé leur compte avec un excédent de revenus alors que 18 présentaient un résultat équilibré. Elles étaient encore 99 (-34) à afficher un excédent de charges (133 en 2005). Durant cette même période, le volume des investissements nets réalisés par les communes s'est élevé à 348,4 mios, soit une hausse de 115,4 mios par rapport à 2005 (+49,5%).

A noter que pour de nombreuses communes de Haute-Argovie, l'exercice 2006 a été un peu particulier. En effet, celles-ci ont vendu leurs actions

de la société onyx Energie Mittelland AG à BKW FMB Energie SA. Ainsi, cette région a profité de rentrées financières d'un montant total de 336 mios de francs. Cette manne s'est répercutée sur les chiffres ci-dessus ainsi que sur les indicateurs financiers 2006.

Le rapport donne aussi des informations relatives à la répartition des charges et revenus par tête d'habitant. Au niveau des charges, les coûts de la prévoyance sociale viennent nettement en tête avec 1487 fr. par habitant en 2006. L'enseignement et la formation arrivent en 2e position avec 704 fr. par habitant (13,5%). Au chapitre des revenus, les finances et les

impôts se placent en première place avec 3090 fr. par habitant (56,3% du total des revenus), soit 379 fr. par habitant de plus qu'en 2005. Quant à la fortune financière, elle s'élève à 5367 fr. par habitant en 2006 alors que la fortune administrative est de 2374 fr. Au passif, le total des engagements est de 5541 fr. par habitant, dont 4258 fr. sont représentés par les dettes à moyen et long terme.

Le rapport tire enfin d'intéressantes comparaisons entre les six régions économiques (Berne-Mittelland, Jura bernois, Oberland bernois, Bienne-See-land, Emmental et Haute-Argovie). Dans le Jura bernois les communes affichant des dé-

couverts du bilan et ou des avances aux financements spéciaux ont tendance à être plus nombreuses que dans d'autres régions. S'agissant de la quotité de la charge des intérêts et de la quotité de la charge financière, les communes du Jura bernois et de l'Oberland doivent faire face à une charge forte à très forte. Un dernier regard au niveau de la quotité d'impôt nous apprend que le Jura bernois et l'Oberland comptaient, en 2006, de nombreuses communes dans lesquelles la quotité d'impôt est de 2,0 ou plus. Celles ayant une quotité d'impôt basse à très basse (moins de 1,6) se situent avant tout dans le Mittelland. /oid